

Versailles, le 14 octobre 2022



Monsieur le Ministre,

Alors qu'une grave crise secoue la Police Nationale, les membres de l'ANPJ ont lu avec beaucoup d'attention votre courrier destiné aux personnels de la DCPJ. Si nul ne contestera votre attachement à notre institution, il n'en demeure pas moins que votre lettre ne répond pas aux inquiétudes que nous exprimons depuis longtemps à propos du projet du Directeur Général de la Police Nationale.

Il ne suffit pas de fonder ce projet sur le Livre Blanc de la Sécurité Intérieure pour que la conduite d'un tel changement dans notre administration puisse se faire sans un argumentaire étayé et une doctrine claire. Il ne suffit pas non plus de rassembler une poignée d'illustres retraités de la Police Nationale qui n'ont pas vécu l'alourdissement de la procédure pénale ou le recours des criminels aux nouvelles technologies. Et il ne sert à rien d'arguer de l'ancienneté du projet de réforme alors que Pierre JOXE en avait expressément exclu la police judiciaire.

Au contraire, pour aboutir, cette réforme a besoin de transparence, de sérénité et de dialogue social, avec tous les professionnels concernés, et particulièrement les spécialistes de l'investigation, grands oubliés de la concertation.

D'une manière générale, l'absence d'objectifs clairement définis, le choix d'un calendrier privilégiant les organigrammes avant la doctrine d'emploi, des évaluations engagées dans la précipitation et l'absence de retours d'expériences connus, ont complètement décrédibilisé le projet.

En septembre, vous avez reçu les directeurs des grands services de police judiciaire qui ont eu l'occasion, enfin, d'exprimer devant vous leur désarroi face à une réforme chargée de tant d'inconnues. Vous leur avez alors indiqué débiter un tour de France des services de police judiciaire pour discuter avec « la base ». Finalement, c'est le Directeur Général qui a entamé ces déplacements. À Bordeaux, Strasbourg, Lille puis Marseille, il a refusé de rencontrer ses propres agents et n'a admis à sa table que ses subordonnés les plus directs et les représentants des organisations syndicales. Au lieu de proposer une discussion d'apaisement au regard des tensions naissantes, le Directeur Général s'est livré à un monologue sans aucune écoute pour ses interlocuteurs ou contradicteurs.

Les vagues concessions annoncées, comme le positionnement de la probité à un échelon zonal, déjà contenues dans le projet initial présenté en juin, ne pouvaient guère satisfaire les effectifs.

Cette communication désastreuse exacerbe l'inquiétude dans nos rangs, allant jusqu'à solidariser les enquêteurs de la Préfecture de Police aux policiers de la DGPN. Les problèmes posés par cette réforme mobilisent tous les acteurs de la chaîne pénale. Susciter une telle opposition parmi l'ensemble des professionnels semble malheureusement être la seule indiscutable réussite de ce projet. Cela n'échappe pas aux parlementaires qui se sont saisis du sujet.

Dans ce contexte, des mouvements spontanés d'enquêteurs ont animé les déplacements du DGPN dans le seul but d'obtenir des réponses argumentées à des questions légitimes. En aucun cas ces actions n'ont revêtu un caractère irrespectueux, défiant ou outrageant. Ils ont pourtant suscité l'ire d'une administration prétendument à l'écoute de la souffrance de ses personnels. Confondre transparence et déloyauté pour justifier l'éviction de Monsieur ARELLA témoigne d'une radicalité excessive dans la gestion des hommes. Désormais, où que se rende le DGPN, les mêmes rassemblements qu'à Marseille se produiront probablement. S'il procède de manière similaire au nom de cette « jurisprudence Arella », il devra limoger les autres chefs. Vous conviendrez qu'une telle manière d'agir serait insensée.

Acteurs incontournables de l'investigation, nous partageons votre constat sur les difficultés de ce métier dont pâtissent directement les citoyens victimes : freins à l'élucidation, crise des vocations, judiciarisation à outrance, etc. En revanche, nous affirmons que la réforme de votre Directeur Général ne résout aucun de ces problèmes.

Votre courrier indique que la police est mal organisée parce que dans chaque département elle fonctionnerait en « silos ». Cette critique, souvent énoncée mais jamais démontrée, reviendrait en milieu hospitalier à fusionner les urgences avec la cardiologie ou la chirurgie. Quelle plus-value en retirerait le patient au moment de voir son opération du cœur confiée à un dermatologue par exemple ? En réalité, chaque « silo » remplit une mission déterminée et met au service du citoyen un enquêteur spécialisé et aguerri. La communication entre « silos » est permanente, soit directement entre enquêteurs, soit via des organes dédiés (CROSS, SIRASCO, CORAIL, ODICOP, etc.).

Vous déplorez la forte diminution du taux d'élucidation en l'attribuant uniquement à la mauvaise organisation de la police nationale. L'investigation est en effet en crise en sécurité publique. Les solutions sont une somme de réponses ciblées et non une réponse magique et incantatoire par une réforme des organisations.

La Direction Centrale de la Police Judiciaire présente un taux d'élucidation avoisinant les 90 %. Pourtant ses enquêteurs ne sont pas meilleurs que ceux de Sécurité Publique ou d'autres services. Leur force est d'appartenir à une direction spécialisée qui leur assure les moyens et le temps nécessaires à l'investigation. Ce sont ces conditions de travail favorables qui manquent cruellement aux policiers confrontés à la délinquance de masse. Aucun changement d'organigramme ne permettra d'endiguer le mal autrement.

Votre Directeur Général entend décroquer les services pour casser les silos sous l'autorité d'un directeur départemental unique. Interrogé sur les défaillances déjà rencontrées dans les départements-tests, il invoque des éléments conjoncturels liés aux hommes en place. Comment, dès lors, garantir le bien-fondé d'une départementalisation dont la pérennité et l'efficacité dépendraient non pas de sa propre structure mais de la personnalité de ses Directeurs ? En réalité, il est très probable que les quatre silos dont vous regrettez l'existence (et qui ne sont en réalité que trois puisque le renseignement territorial dépend de la Sécurité Publique) se transformeront en cent-un silos départementaux à la tête desquels les Directeurs Départementaux de la Police Nationale ne manqueront pas de se faire concurrence pour satisfaire aux exigences du Préfet ou du DGPN qui les aura nommés.

Par ailleurs, vous indiquez que la criminalité devient plus internationale et que la police doit s'adapter en conséquence. La majorité de nos enquêtes illustre cette constatation, avec des délinquants toujours plus mobiles et organisés, se jouant de toutes frontières territoriales. Pourtant, l'adaptation que vous envisagez pour la police nationale est de réduire l'investigation dans le carcan très étroit du département, supprimant ainsi toute la souplesse et la mobilité qui caractérisent les agents de la Police Judiciaire. Particulièrement consciente de l'inadaptation de l'échelle départementale pour lutter contre la délinquance, la Gendarmerie Nationale a fait le choix de dissocier ses forces départementales de ses forces d'investigation en maintenant ces dernières à un niveau régional. Non seulement les silos que vous dénoncez dans la police existent-ils aussi dans la Gendarmerie, mais en plus, la DGGN organise actuellement une direction nationale de l'investigation.

Si la réforme est appliquée, moins de 4000 enquêteurs actuellement en fonction au sein de la Direction Centrale de la Police Judiciaire rejoindront leurs collègues de la Sécurité Publique pour participer au traitement de plus de 1,3 million de procédures en souffrance. Comment imaginer la moindre amélioration à la situation si chaque enquêteur se retrouve alors avec plus de trois cents dossiers à traiter ? Avec eux, ils se noieront dans la masse des enquêtes à élucider. Le traitement judiciaire de la petite et moyenne délinquance ne connaîtra aucun apurement.

A l'inverse, renforcer la Police Judiciaire par l'adjonction des 17 000 effectifs de l'investigation de la Police Nationale, pour en faire une grande PJ, n'aura de sens que si ces renforts massifs peuvent travailler dans les conditions qui sont celles de la DCPJ actuellement : des portefeuilles de dossiers réduits afin de préserver le temps et les moyens humains nécessaires à des enquêtes poussées et suffisamment étayées pour être jugées dans les meilleures conditions ; des moyens importants pour mener les enquêtes sur tout le territoire et à chaque instant ; une hiérarchie plus en prise et plus impliquée dans la réalité des enquêtes.

Cependant, à partir du moment où l'on rassemblera généralistes et spécialistes de l'investigation, les mafieux, terroristes, meurtriers et criminels organisés auront alors toute latitude pour échapper aux enquêteurs, trop dispersés à traiter du tout venant. La criminalité organisée ou complexe représente une menace grave pour nos concitoyens. Elle commet des actes terroristes. Elle dirige les trafics de drogue, d'armes ou d'êtres humains. Elle organise le proxénétisme. Elle tue, elle agresse, elle séquestre, elle escroque, elle vole. Elle tente (y parvient parfois) d'infiltrer les collectivités locales ou les associations. L'exemple de la Belgique est frappant. Notre voisin qui a négligé sa police judiciaire fédérale pendant près de 10 ans fait aujourd'hui face à une telle explosion du crime organisé que même son Ministre de la Justice se retrouve directement menacé par les truands.

Vous affirmez que les enquêteurs de Police Judiciaire mèneront demain les mêmes enquêtes qu'aujourd'hui, sur leur lieu d'affectation actuelle. Mais alors, à quoi bon réformer si rien ne change ? Comment ne pas douter de vos engagements quand dans de nombreux sites expérimentaux, des incidents surviennent déjà ? Nos collègues sont régulièrement affectés à des missions qui ne rentrent habituellement pas dans leur champ de compétence. Plusieurs d'entre eux ont été déplacés pour céder leurs locaux ou leurs véhicules de travail aux effectifs de la Sécurité Publique. On a même vu des enquêteurs de la Police aux Frontières réaliser des constatations criminelles !

Si les postes, les moyens, les missions, les implantations de l'actuelle PJ resteront inchangés au sein des futures DDPN, quelle est la pertinence de cette départementalisation ? Et quelles sont les garanties qui assureraient qu'il en soit encore ainsi à moyen terme ? Si les effectifs ont confiance en vous, Monsieur le Ministre, eu égard à votre soutien constant depuis votre prise de fonction, la disparition de la Police Judiciaire serait un symbole très mal vécu par notre institution et, bien au-delà, par tous nos concitoyens qui y sont très attachés.

En outre, rien ne garantit que votre successeur portera les mêmes engagements que vous. De même, rien ne garantit que les futurs DDPN seront aussi attentifs aux missions de Police Judiciaire que notre actuelle hiérarchie, et scrupuleux dans l'application de vos directives. Les impératifs liés à leur mission essentiellement tournée vers l'ordre et la paix publics prendront fatalement le pas sur les enjeux d'élucidation.

Le DGPN refusant tout dialogue, l'ANPJ est prête à travailler avec vous, Monsieur le Ministre, et avec les organisations syndicales, pour trouver le compromis qui emportera l'adhésion de tous. Si la Police Judiciaire grogne parfois, elle répond toujours présente pour satisfaire aux attentes de sa hiérarchie, de la Justice, et des citoyens. Cela ne changera pas, ni maintenant, ni jamais.

Forte de l'expertise professionnelle de ceux qui la composent, l'ANPJ demeure loyalement à votre disposition. Dans l'intérêt de nos concitoyens, il est encore temps d'amender le fond et la forme de ce projet de réforme. Ne ratons pas cette opportunité.

Le bureau de l'ANPJ.